

**« Fondements et effets des catégorisations de l'engagement associatif : exemples de jeunes d'ascendance immigrée »**

Catherine Neveu  
Laboratoire d'Anthropologie des Institutions et des organisations Sociales (CNRS-EHESS)  
FMSH, 54 bd Raspail 75270 Paris Cedex 06  
Courriel : [catneveu@numericable.fr](mailto:catneveu@numericable.fr)

Rafaël Ricardou  
GRDR (Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural)  
66-72 rue Marceau, 93 100 Montreuil  
Courriel : [rafael.ricardou@grdr.org](mailto:rafael.ricardou@grdr.org)

Marielle Cartiaux  
Master Migrations Internationales, Université de Poitiers – stagiaire GRDR  
Courriel : [marielle\\_cartiaux@yahoo.fr](mailto:marielle_cartiaux@yahoo.fr)

Depuis des décennies, les politiques publiques en France en direction des populations issues de l'immigration se sont principalement déployées sous la thématique de l'intégration, des enjeux de lutte contre la discrimination n'émergeant que de manière plus récente (De Rudder et al. 2000 ; Fassin et Fassin, 2006). Dans leur mise en œuvre, ces politiques publiques, ainsi que celles destinées à la jeunesse, à la famille, etc... prennent largement appui, notamment au niveau local, sur un tissu associatif parfois très dense. Si un certain nombre de travaux ont déjà été réalisés sur ces associations, leurs modalités d'émergence, leurs évolutions et leurs relations parfois problématiques avec la « commande publique » (Bertho, 1996), ils se sont encore peu intéressés d'une part aux associations constituées par des jeunes issus de familles originaires d'Afrique de l'ouest, et d'autre part aux effets des catégorisations de l'action publique sur celles-ci et leurs actions.

Les associations de quartier accompagnées par le GRDR<sup>1</sup> sur une grande diversité de projets et d'actions, sont généralement catégorisées par les institutions partenaires comme relevant de tel ou tel champ de l'action publique (éducation, jeunesse, insertion économique, culture...) et reconnues à ce titre. Quant aux associations développant des liens avec la culture ou le pays d'origine, elles sont considérées par leurs partenaires comme associations « culturelles », « humanitaires » ou de « solidarité internationale », quand ce n'est pas comme « communautaristes ». De telles catégorisations reflètent et maintiennent une dichotomie encore prégnante entre d'une part « l'intégration », dont les populations immigrées ou d'ascendance immigrée sont considérées relever ; et d'autre part les politiques de « développement » ou de « co-développement » à destination des pays d'origine de ces mêmes populations. Ce faisant, c'est une vision exclusive entre « ici » et « là-bas » qui est reproduite, au terme de laquelle les processus d'appartenances multiples, dont les associations peuvent être les porteuses, y compris de manière paradoxale, sont déniés<sup>2</sup>. Mais si elles masquent souvent la richesse et la complexité de ces pratiques associatives, l'analyse des catégorisations à l'œuvre n'en constitue pas moins un puissant outil de lecture des représentations à l'œuvre et de leurs limites.

En effet, tant les termes génériques sous lesquels se déploient ces politiques publiques (« intégration », « discrimination », « médiation », « interculturel »...) que les termes employés pour désigner les populations concernées, constituent autant de clés de lecture pour saisir les représentations à l'œuvre, les stratégies de contournement, ou les pratiques de réappropriation dont elles font l'objet.

Ces catégorisations peuvent alors être saisies comme autant d'exemples de ce que Raymond Williams (1976) appelait des « mots clés ». Il estimait qu'en considérant « les sémantiques

---

<sup>1</sup> Les programmes d'accompagnement du Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural en France se déclinent à la fois, de façon thématique (« co-développement », « insertion », « santé », « lutte contre les discriminations »...) et territoriale, du local à l'international. En Ile de France - territoire sur lequel se concentre une partie des observations qui composent le « matériau » du présent article - le GRDR intervient, soit de façon directe (mise en œuvre de projets territoriaux – ingénierie sociale), soit à travers l'accompagnement d'associations (avec la participation ponctuelle à des actions locales) : en Seine St Denis, Val de Marne, Val d'Oise, Yvelines, Essonne et à Paris. Il est intéressant de noter que certains de ces territoires font, là aussi, l'objet d'une « catégorisation » de la part des opérateurs de politiques publiques, avec toutes les déclinaisons qu'a connues la politique de la ville : ZEP etc.. et plus récemment les fameuses « Zones Urbaines Sensibles »... Catégorisations territoriales qui peuvent être liées avec les autres ensembles de processus de catégorisations décrits dans le présent article. Voir sur ce point Tissot, 2007.

<sup>2</sup>. Voir à ce sujet la communication proposée dans cette rencontre par B. Bertini, P. Gonin, N. Kotlok et O. Le Masson, « Engagements citoyens ici et là-bas. L'insertion pluri-territoriale des migrants (France, bassin du fleuve Sénégal) ».

historiques et contemporaines » des mots, l'analyse devait aller au-delà de la recherche de leur « sens correct » et révéler plutôt « une histoire et une complexité des significations, des changements conscients, ou des usages consciemment différents ; des innovations, des obsolescences, des spécialisations, extensions, superpositions, transferts ; ou des changements masqués par une continuité nominale, de sorte que des mots qui semblent avoir été là depuis des siècles, avec des significations générales continues, en sont venus en fait à exprimer des sens et significations radicalement différents ou radicalement variables, mais parfois sans que cela soit remarqué » (Williams, 1976 : 17). L'objectif n'est donc pas ici de « clarifier » le sens des termes pour les doter d'une signification univoque, mais de saisir, à travers leurs usages et en les contextualisant, comment ces termes condensent des discours et des imaginaires sociaux et publics différents. Ce sont donc « des termes débattus autour desquels se jouent des conflits et des négociations, et ils constituent à ce titre une matière analytique et politique essentielle » (Clarke, 2009 ; voir aussi Neveu, 2003 ; 2005).

### **Un « modèle français » de citoyenneté spécifique**

Avant d'examiner un certain nombre de ces processus de désignation, il convient de les resituer dans le contexte général des débats et conceptions dominants dans la société française en matière d'immigration et de citoyenneté. Le « modèle français » de citoyenneté, notamment dans sa relation avec la question de « l'intégration » des immigrés, repose sur une conception de la citoyenneté comme « culturellement neutre », définie en termes strictement politiques. Outre le fait que cette conception semble refléter une vision de la politique comme disjointe de la culture (voir Alvarez et al., 1998), l'examen d'un certain nombre de politiques publiques et de discours, ainsi que des pratiques routinières, tend à mettre en lumière des liens autrement plus ambivalents entre ces deux notions.

Selon ce modèle dominant, le citoyen est d'abord et avant tout un individu abstrait, capable de se « détacher » de toute forme d'appartenance à ces « communautés », qu'elles soient locales, sociales, professionnelles, religieuses ou ethniques... ; afin de s'exprimer en tant que tel dans la sphère publique, le citoyen doit donc démontrer qu'il est capable d'abstraction et de « montée en généralité ». « L'intégration » des migrants et de leurs descendants dans la communauté (nationale) a ainsi été vue pendant longtemps comme le résultat de leur capacité relative à adopter ce modèle idéal, selon lequel les spécificités culturelles devaient être maintenues dans la sphère privée, tandis qu'une « culture civique » commune était supposée être partagée dans la sphère publique. Toute une série de mouvements sociaux, et de travaux de recherche, sont venus remettre en cause tant la réalité que la validité d'une telle représentation (pour des exemples sur la participation politique, voir les contributions dans Carrel et al. 2009 ; voir aussi Rosaldo, 1999). En effet, ce modèle subit de sérieuses distorsions et donne lieu à des représentations beaucoup plus « brouillonnes » quand on analyse les processus sociaux et politiques ; dans une recherche menée avec des « jeunes » d'origine algérienne, C. Neveu avait ainsi souligné « l'injonction paradoxale » à laquelle ils étaient confrontés, étant « tout à la fois constamment suspectés de “dérive ethnique”, leurs attitudes et prises de position systématiquement lues au filtre de leurs origines et par ailleurs constamment sommés de “s'intégrer” et de dénier ces mêmes origines » (Neveu, 2001). Alors que le discours dominant sur la nécessité de « s'intégrer » les sommait d'être de purs individus détachés dans la sphère publique, ils étaient dans le même temps tout à la fois suspectés d'agir selon des critères ethniques et confrontés à une série de discriminations dans de nombreux secteurs de la vie.

Ces représentations quant à la citoyenneté doivent également être analysées en lien avec d'autres débats traversant la société française, notamment autour de la réactualisation d'un « mythe de l'autochtonie » dans les années 90, et du retour d'une « question nationale » racialisée ces dernières années. Si la place manque ici pour en développer pleinement l'analyse (voir Neveu, 1994), en suivant l'analyse de N. Loraux sur l'autochtonie athénienne, C. Neveu avait pu mettre en lumière à quel point le débat sur la réforme du Code de la nationalité en 1993 mettait en exergue un « mythe de l'autochtonie ». La situation des Français par le droit du sol pouvait en effet être rapprochée de celle des citoyens *poétoi* d'Athènes, ces citoyens « fabriqués » ou « artificiels » dont N. Loraux nous dit qu'ils ne sont pas toujours considérés comme citoyens athéniens « puisque leur nom désigne encore leur père comme ayant des origines étrangères », et que « l'on naît Athénien, on ne le devient pas » (Loraux, 1989). Quinze ans après la réforme, D. Fassin souligne des processus similaires, quand il estime que « il est devenu clair que les inégalités ne peuvent pas être seulement analysées selon les catégories traditionnelles de la classe sociale, de la profession, ou même de la nationalité, mais aussi du point de vue des origines, réelles ou supposées, telles qu'identifiées par la couleur de peau ou un nom à consonance étrangère /.../ La discrimination n'est pas tant dirigée contre des étrangers que contre des gens qui sont perçus comme des membres illégitimes de la société française, quelle que soit leur nationalité (la plupart d'entre eux sont français et nés en France) » (Fassin, 2001). Quant à Lorcerie, elle rappelle que les recherches contemporaines sur la « race » dans les processus sociaux et politiques en France ne doivent pas « sous-estimer une pensée critique sur la nation » (Lorcerie, 2007). Pour cette auteure, le mot « immigré » « fonctionne comme une appellation désignant la non-appartenance naturelle - les personnes auxquelles ce mot s'applique sont perçues et traitées comme différentes d'une façon "ineffable" alors qu'elles peuvent être nées dans le pays et en détenir la nationalité juridique. Sont immigrés ceux qui ne sont pas les "dépositaires de la nation", et sont de ce fait exposés à être traités dans les rapports sociaux comme des "indésirables" » (idem).

### **Quelques perspectives sur les catégorisations à propos et parmi des jeunes Français noirs**

Le matériau partiel présenté ici est issu d'une recherche en cours qui vise entre autres à explorer les conceptions et pratiques vernaculaires de la citoyenneté parmi des jeunes d'origine ouest-africaine vivant en France. Une des questions que nous commençons à explorer concerne les processus de catégorisations à l'œuvre d'une part dans les politiques publiques qui ont fait de cette fraction de la population en France leur « public cible » (soit de façon directe, soit à travers le ciblage de certains territoires) ; et d'autre part leur réception par ces dits publics, ainsi que les termes qu'eux-mêmes utilisent pour se désigner ou décrire leurs actions. Nous cherchons donc à analyser trois ensembles de processus de catégorisations : ceux utilisés par les opérateurs de diverses politiques publiques, ceux utilisés par les associations partenaires des ces jeunes ; et enfin ceux utilisés par ces jeunes eux-mêmes. Dans chaque cas, nous souhaitons analyser les termes désignant tant les actions menées que les agents qui les portent.

Face aux demandes et aux projets portés par des jeunes d'origine africaine, nombre d'autorités locales semblent se référer à une typologie implicite, mais pesant néanmoins d'un poids important, de l'action collective ; typologie qui reflète un positionnement inconfortable

quant au rôle social et politique de ces jeunes dans la société française<sup>3</sup>. Ainsi dans une ville de la banlieue parisienne, un diagnostic territorial réalisé par le GRDR en 2007 avait souligné le sentiment répandu parmi les membres des associations (de migrants) locales, que l'on attendait d'eux une limitation de leurs actions publiques à de l'animation locale : « les fêtes de quartier, c'est pour les immigrés » dit l'un d'eux. On peut faire là un rapprochement avec les « soirées couscous » des années 80 et 90, qui ont en quelque sorte « folklorisé » un certain nombre d'éléments et de références culturelles, et cantonnés les associations à des fonctions « d'animation sociale » avec des activités qu'on pourrait qualifier « d'occupationnelles ». un constat similaire a été dressé par E. Palomares et A. Rabaud : « Pour apporter la preuve de leur appartenance légitime à la collectivité en investissant ces espaces de développement du "lien social", ces catégories de populations sont enjointes de se sentir concernées et s'impliquer dans des activités bien circonscrites, au contenu a priori plus social que politique, telles que fêtes et repas de quartier. Autrement dit, ces activités dites citoyennes sont conçues pour évacuer, autant que possible, les conflits, les rapports de force et des revendications collectives » (Palomares et Rabaud, 2006 ; voir aussi Tissot, 2007). De telles formes de participation localisées, s'appuyant sur et limitées à des formes culturelles « non problématiques » (telle que la cuisine) sont effectivement très répandues, et les associations de migrants et de jeunes éprouvent des difficultés à échapper à ces formes d'action prescrites. Toutes les formes de « visibilité culturelle » ne sont certes pas ainsi promues, bien au contraire ; ainsi un groupe de jeunes dans la même ville de banlieue avait souhaité dénommer leur association « Africa Jeunes Pulaar ». Les autorités locales les poussèrent très fortement à omettre le dernier terme, perçu comme signe d'un « communautarisme » indésirable. S'ils voulaient faire pleinement partie de la vie associative locale, et bénéficier des subsides locaux, ces jeunes devaient faire preuve d'une « capacité d'ouverture ». La « culture » semble donc être valorisée quand elle est constituée comme « neutre » et « conviviale », et rejetée quand les références qui y sont faites font craindre l'expression de tendances à la fragmentation « ethnique ». Comme le souligne F. Lorcerie le « modèle français d'intégration » « impute les difficultés aux minoritaires (aux minorisés) et ne voit guère d'autres solutions que leur ressemblance et surtout leur volonté de ressemblance –leur allégeance sociale- au majoritaire. Alors que les populations issues des immigrations extra-européennes, comme bien d'autres Français, entretiennent des appartenances multiples, ce modèle apparaît déconnecté de la réalité, mais sa légitimité même, son excellence philosophique, font barrage au réformisme politique en la matière » (Lorcerie, 2007).

Circonscrites en France à l'échelle locale du quartier, conçu comme espace de convivialité évacuant tout référent « non conforme » au modèle républicain d'indifférenciation, l'engagement international de ces associations semble également poser problème aux autorités locales, tant elles paraissent mal à l'aise quand il s'agit de prendre en compte les liens entretenus avec le pays d'origine des parents de ces jeunes. Nombre de municipalités semblent alors prises dans une opposition binaire entre « ici » et « là bas », au terme de laquelle le « local » serait en France la sphère légitime où faire preuve de capacités à se conformer à certaines normes civiles (devenir un « bon citoyen » (de seconde zone)), alors que les initiatives en direction du pays d'origine des primo-migrants ne sont catégorisées que comme relevant de l'humanitaire. Ainsi, dans une autre ville de banlieue, l'association Africa Lemou souhaitait organiser un échange de courriers entre deux écoles, en France et au Mali. La municipalité refusa dans un premier temps de soutenir ce projet, dans la mesure où elle ne disposait d'un secteur « humanitaire » dans son administration. Ce n'est qu'après une série de

---

<sup>3</sup>. Comme on le verra plus loin, ces processus doivent également être analysés en prenant en compte d'autres dimensions, et notamment celles se déroulant entre ces jeunes et leurs parents, la société d'origine de ceux-ci et la « communauté » de manière plus générale.

réunions qu'elle parvint à admettre que si le projet d'Africa Lemou avait effectivement une dimension de solidarité internationale (ce qui n'est d'ailleurs pas la même chose qu'humanitaire), il visait également, en y incluant les parents des enfants concernés, à rapprocher ceux-ci des enseignants et de l'institution scolaire, afin de développer la compréhension et la connaissance mutuelles.

Les institutions locales semblent donc avoir des difficultés (ou être faiblement équipées) pour concevoir des places et des rôles pour ces associations, qui prendraient en compte leur « pluridimensionnalité ». La plupart des associations accompagnées par le GRDR proposent en effet des actions qui mettent en lien une diversité de lieux et de thèmes, articulant questions d'insertion et de développement, la France, l'Afrique et l'Europe. Leurs actions sont donc bien « pluridimensionnelles », et cette caractéristique semble profondément déstabiliser les pouvoirs publics locaux alors même qu'elle fonde les processus de réorganisation des formes d'appartenance sociales et culturelles et permet le développement de formes originales de pratiques citoyennes (Ricardou et Yatera, 2007).

Un premier examen des noms de ces associations permet de saisir ces ancrages diversifiés et complexes. Ainsi, un certain nombre d'associations créées par des jeunes d'origine ouest-africaine en France sont nommées en référence à cette région, que ce soit par une référence géographique (village, région, pays, continent) ou ethnique : Africa Lemou, Espoir d'Afrique, Niaso Event, Africa Jeunes, Diaguily Meleika, Sonikara ou Association des jeunes Khassonké de France pour n'en citer que quelques-unes. Quand on observe attentivement le fonctionnement de ces structures, il devient clair que cet intérêt pour l'Afrique de l'ouest ne prend sens que dans la mesure où il est articulé à la vie de ces jeunes en France<sup>4</sup>. De telles actions collectives permettent alors, de manière diversifiée et parfois paradoxale, le développement de processus de réorganisation et de construction identitaires, contribuant à l'insertion sociale et économique et la mise en œuvre de pratiques citoyennes actives.

D'autres associations créées par ces mêmes jeunes d'ascendance immigrée ont des noms qui font clairement référence à la vie et aux préoccupations de leurs membres en France : 83<sup>ème</sup> Avenue, Génér'actions Unies, Association Jeunesse Enfance Partage, Lutter contre les Discriminations à l'école... Les thématiques développées et les actions menées traduisent en outre fréquemment une forme de réinvestissement de questions sociales et politiques (discriminations/égalité de traitement, rénovations urbaines, participation politique et citoyenne...) dont les responsables associatifs soulignent une prise en compte limitée, notamment dans le cadre de la politique de la ville. Même dans ce cas et bien que l'objet associatif soit d'abord centré sur la France, ces associations peuvent développer des actions en lien avec les pays d'origine des parents (ex : AJEP). En outre, il faut noter qu'un certain nombre de responsables associatifs peuvent avoir différentes « casquettes » et investir, voire créer, deux ou plusieurs associations en fonction de l'objet, de la nature et du niveau de leur engagement (solidarité internationale, développement, insertion sociale, accès aux droits, participation citoyenne, « militantisme ») ; certains investissent également le champ politique, notamment lors des dernières élections municipales. Le cas de A.K. est ici singulièrement révélateur ; au fil des années, il a créé ou contribué à la création de cinq associations, dont chacune permet la prise en compte de diverses dimensions de ses identifications et des aspirations, et de celles d'autres jeunes : 83<sup>ème</sup> Avenue intervient sur son espace de vie locale, sa ville ; Génér'actions Unies s'attache à travailler et transmettre la mémoire collective des migrants africains ; 2<sup>ème</sup> Génération rassemble de jeunes Franco-maliens ; Alliance Noire

---

<sup>4</sup> Pour un certain nombre de ces associations aux actions pluridimensionnelles, il conviendrait dès lors de s'interroger sur l'appellation « OSIM » (Organisation de Solidarité Internationale Issue des Migrations), qu'elles-mêmes utilisent, mais qui ne les identifie qu'à travers un volet de leurs activités.

Citoyenne cherche à intervenir de manière polémique sur les discriminations auxquelles se confrontent les Noirs de France. Enfin, il a participé activement à la mise en place d'une liste aux dernières élections municipales (2008) : Fresnes Avenir, qui a obtenu deux sièges au conseil municipal.

On pourrait dire de façon imagée que ces « jeunes » font bien « la part des choses » et qu'à divers titres, ils développent des modalités pratiques, inédites, de mises en cohérences et d'articulations de différentes formes d'appartenance sociales, culturelles, religieuses, ou politiques, permettant la mise en œuvre de formes originales de pratiques citoyennes. Approfondissons un exemple de recomposition inédite des liens aux territoires par le choix d'un nom : l'association Diaguily Meleïka se réfère à la commune mauritanienne de Diaguily, tout en s'en distanciant de façon symbolique par l'emploi du terme « Meleïka » (anges en soninké) (cf Cartiaux, 2008, p. 42). Cet exemple n'a pas été pris au hasard ; il faut savoir que Diaguily est le village dont sont originaires les parents de Bouna Traoré, un des jeunes décédés, avec son ami Zyed, dans un transformateur alors qu'il se cachait de la police, à Clichy sous Bois, en 2005. Événement à l'origine des importantes violences qui se sont déroulées dans différentes villes de France, ce qu'on a appelé la « crise des banlieues » ou les « émeutes de novembre 2005 »<sup>5</sup>. En l'occurrence, cette « crise des banlieues » a marqué l'émergence de nouveaux « paradigmes de l'action publique »<sup>6</sup> : ceux de la « cohésion sociale » et de « l'égalité des chances », ainsi que de la « diversité culturelle » (Noël, 2007) comportant potentiellement des formes renouvelées de catégorisations. Lorsqu'on se réfère en particulier aux nombreux commentaires et analyses proposant une grille de lecture culturaliste et ethnique de ces événements, et évacuant toutes les dimensions sociales et politiques, on peut s'interroger quant aux effets de ces nouveaux dispositifs d'action publique, notamment au regard de ce qu'on l'on pourrait nommer un processus « d'ethnisation » des questions sociales.

## Nommer et définir les agents

Cette approche des noms des associations doit être liée à un autre ensemble de processus de catégorisations, celles désignant non plus les actions mais les agents qui les portent. Comme cela a déjà été évoqué plus haut, la société et les institutions françaises éprouvent clairement des difficultés à trouver des « noms » pour désigner cette partie de la population qui n'est pas blanche. Quant aux jeunes d'origine africaine, ils sont confrontés à des difficultés du même

---

<sup>5</sup> Qualifiées de « révoltes populaires » par les services des renseignements généraux ; là aussi les termes employés ne sont pas neutres et peuvent être lus au regard de ces processus de catégorisations que le présent article s'efforce d'analyser. En particulier, voir le processus de construction sociale du fameux « problème des banlieues » in Tissot, *op cit*.

<sup>6</sup> La loi de février 2006 dite loi pour « l'égalité des chances », présentée à l'époque par le gouvernement comme une réponse directe à la « crise des banlieues », a conduit à la transformation du FASILD (Fonds d'Action et de Soutien à l'Intégration et la Lutte contre les discriminations) en ACSE (Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances). Ce changement de nom a induit de profondes transformations de cet établissement, tant en termes d'orientation que de pratiques professionnelles. Aujourd'hui l'ensemble des missions en matière d'immigration et d'intégration qui étaient dévolues au FASILD puis pour quelque temps à l'ACSE sont passées sous la responsabilité du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire. Par ailleurs son budget a largement été amputé en 2008 et probablement plus en 2009. Il faut noter que cet établissement, notamment à travers ses directions régionales, constituait, malgré ses limites, un important bailleur en direction des associations de quartier. Il a également contribué à faire avancer la question des discriminations en France.

ordre pour trouver les termes qui captureraient la diversité, les contraintes et les paradoxes de leur expérience. Nombre d'entretiens en témoignent : « *Aujourd'hui, on a beau chercher à nous présenter comme "fils d'immigrés", comme des "Français d'origine...", dans la présentation des choses, je me considère plus comme un afro-européen, toujours dans cette logique d'évolution, on a une histoire, une identité à défendre. Quand j'entends des politiques qui prétendent que « pourquoi vous rejetez le côté français », on le rejette pas, vous nous rejetez, ce n'est pas la même chose ! (avoir la double nationalité, c'est pas être double jeu, c'est être dans l'acte)/.../ c'est pas que je rejette l'étiquette fils d'immigrés, oui, mes parents sont immigrés ; mais moi ? voilà, on le sait très bien, ça se voit, donc c'est pas la peine de préciser. Mais en tant que français, c'est un peu ce que j'ai dit lors des élections « ah, je suis français ? eh bien, on va le vérifier »* (A.K. nov. 2008) ;

« *C'est pas anodin que tout ce que je fais est un lien aussi avec ma culture, avec la culture de mes parents. Et je trouvais que... dans ma construction identitaire, c'était quelque chose qui au début, n'était pas facile à porter, il faut le dire. D'avoir cette connaissance, on va dire, avec la culture de mes parents d'origine, et d'être née ici en France, d'être citoyenne française... on va dire à part entière, mais en même temps avoir cette identité plurielle qu'on dit, identité multiple, d'être noire avec... donc c'était assez complexe quand je suis arrivée vers l'adolescence, où je me suis retrouvée face, on va dire, à un problème identitaire »* (S.N., sept. 2008) ;

« *Je pense qu'on est Français et Sénégalais. Voilà. Donc on est nés en France, on a des origines sénégalaises, et on se place là.* » (Membre de l'association Nouvel Espoir de Thialy).

Comme on peut le voir dans ces citations, ces « jeunes » peuvent, pour se désigner, invoquer la nationalité, la citoyenneté ou le processus migratoire ; mais les difficultés qu'ils rencontrent pour se « nommer » découlent également de leur expérience sociale au quotidien, dans laquelle ils sont encore et malgré tout perçus comme « ineffablement » étrangers : « *Tout commence à l'école, quand on te demande d'où tu viens. Tu (prenant l'enquêtrice blanche pour exemple) vas dire « Je viens de la cité X », mais quand la même question m'est posée, et que je réponds « Je viens de la cité Y », on me demandera « Mais d'où viennent tes parents ? » Depuis l'école primaire, j'ai réalisé qu'on nous pose les mêmes questions, mais ce n'est pas la même réponse que l'on attend.* » (A.K., nov. 2008). Ces agents tentent donc à la fois de classer et d'exprimer les dimensions complexes et diverses de leurs expériences, de leurs choix et de leurs positions, ce qui comprend des dimensions personnelles et genrées, des identifications attribuées, des liens revendiqués avec leurs lieux de naissance et de vie autant qu'avec celui de leurs parents (ce dernier étant parfois choisi, parfois imposé ou fortement suggéré par des adultes). Lorsqu'ils hésitent ou proposent une variété de termes<sup>7</sup>, ils essaient de traduire simultanément une volonté et un droit à être « différent », et un état de fait et un droit à être « égaux ». Dans une recherche antérieure à Roubaix avec des jeunes principalement d'origine algérienne, C. Neveu avait mis en lumière des procès équivalents. Ces jeunes, d'une part, revendiquaient que leur présence dans la société française soit totalement admise et reconnue (ils refusaient de devenir « invisibles » dans les représentations photographiques de la population de la ville, par exemple), y compris *via* une « banalisation »

---

<sup>7</sup> Le GRDR lui-même semble confronté au même type de difficultés, ses différents rapports et documents mentionnant « enfants de migrants », « immigrés et leurs familles », « jeunes d'origine immigrée » « jeunes issus de l'immigration » ou « deuxième génération » ; ces termes révèlent le point de vue initial de l'association, partenaire de structures mises en place par des parents primo-arrivants. L'évolution de l'accompagnement a suivi l'évolution de la migration, depuis les regroupements familiaux des années 1970. Pour une approche plus approfondie du terme « deuxième génération », voir Noiriel, 2001.

de leurs origines ; d'autre part, ils voulaient aussi que leurs « spécificités » soient reconnues. Ils voulaient être à la fois reconnus et ignorés, vus et non remarqués (Neveu, 1999).

L'émergence récente de dénominations « à tirets » (*hyphenated*) peut être analysée comme une des nombreuses tentatives pour restituer ces expériences singulières et collectives. Ainsi de la banalisation de termes tels que « franco-africain », « euro-africain » ou encore « franco-malien » ou « franco-sénégalais » pour désigner les jeunes d'ascendance immigrée (et par lesquels eux aussi peuvent s'auto désigner, voir citation plus haut). De fait, le terme de « franco-africains », s'il est utilisé par les jeunes eux-mêmes, relève aussi d'une construction sociale par des acteurs institutionnels, associatifs et ONG. Ainsi, des « Rencontres de la jeunesse franco-africaine » ont eu lieu en 2005 à Marly-le-Roi et Bamako, impliquant de nombreuses associations, avec l'appui de l'INJEP, (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire) et du GERFAC (Groupement d'échanges, de recherche, de formation et d'action pour le co-développement) et la participation du Haut Conseil des Maliens de France. Le dispositif du « Peuplier à palabres » (qui permet d'organiser des rencontres débats), mis en place à la suite de ces rencontres, banalise depuis l'usage du terme « jeunesse franco-africaine » que ce soit à travers les différents supports de communication de l'organisme ou parce que les jeunes eux-mêmes sont amenés à l'utiliser s'ils veulent profiter du dispositif.

De telles catégorisations peuvent, au même titre que celles concernant les actions des associations, conduire nombre de ces « jeunes » à se penser dans une opposition binaire entre « ici » et « là bas » ; elles peuvent également conduire à « culturaliser », « ethniciser » ou « internationaliser » des préoccupations qui sont peut-être avant tout « franco-françaises », *a fortiori* quand elles portent sur la question raciale en France. En ce sens, l'usage de ces termes pourrait également être compris comme une forme d'évitement de la question raciale en parlant de jeunes « franco-africains » plutôt que de jeunes « français noirs ». Mais elles peuvent aussi être lues comme une aspiration à ce que la diversité et la complexité tant des expériences que des positions particulières de cette fraction de la population soient prises en compte ; ce serait alors la compatibilité même de ces différentes dimensions d'identifications et d'expérience qui pourrait ainsi être affirmée <sup>8</sup>.

Il est extrêmement révélateur qu'un terme ne soit que rarement employé explicitement dans les entretiens déjà menés, celui de « noir »<sup>9</sup>. Alors qu'il a été utilisé dans le contexte français

---

<sup>8</sup>. Il faudrait pour être complet inclure dans cette discussion les tentatives qui cherchent à articuler non seulement le pays d'origine des parents et la société française, mais aussi les relations historiques entre les deux, à savoir le colonialisme. C'est le cas pour « Braves Garçons d'Afrique », une association dont les membres justifient le choix du nom en se référant à la bravoure, en tant que trait moral attaché à certaines cultures africaines. De fait, un certain nombre de leurs actions sont tournées vers l'Afrique ou vers les cultures africaines. Toutefois, une lecture plus distanciée pourrait voir dans ce choix une forme de réappropriation d'un stigmaté, de nature paternaliste ou néo-coloniale, du temps où circulaient les expressions : « Ils sont bien braves ces « sauvages/indigènes » » ou encore « ils sont bien braves ces jeunes « Africains » », tels qu'incarnés par la figure publicitaire de la marque Banania au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

<sup>9</sup> De façon significative, le terme « noir » n'a jamais été mentionné par AK. Durant deux entretiens, même s'il était évident qu'il « tournait autour » en s'efforçant de ne pas le mentionner à titre individuel. Une telle « éviction » peut s'expliquer à la fois par l'expérience particulière d'AK., et du fait qu'il s'agit encore d'un mot « tabou » dans les débats sociaux et scientifiques en France (voir Fassin, 2006). D'autres, se référant à un « nous » durant les entretiens, expliquaient, lorsque la question était posée de qui désignait ce « nous », qu'il signifiait tous ces « Français d'origines diverses ». Une telle déclaration peut là aussi être lue comme exprimant une volonté « désingularisante », particulièrement si l'on considère la mise en visibilité des noirs durant les révoltes de 2005, mais aussi / ou bien être lue comme un effet de la situation d'entretien : ces locuteurs peuvent

des années 80 pour louer la victoire de l'équipe nationale française de football, décrite par l'expression « black, blanc, beur » (en tant que preuve certifiée de la réussite du « modèle français d'intégration »...), et qu'il est évident qu'il entre en jeu dans de nombreux discours, représentations et pratiques, la société française (et la communauté scientifique) développe une très forte réticence à l'usage d'un terme aussi « racial ». Il faut ici remarquer que les termes « black » et « noir » n'ont pas forcément la même « résonance » ; de manière paradoxale, alors qu'à l'origine « black » en anglais fut une « couleur politique », celle de la lutte contre les inégalités et le racisme, son usage en français semble permettre de « neutraliser » cette dimension proprement politique tout en euphémisant les dimensions raciales. A titre d'exemple, les échanges enregistrés lors d'une rencontre-débat associative à Paris soulignent les tactiques d'évitement et les revendications entourant ce terme : évoquant l'importance de l'engagement associatif des jeunes « blacks », une responsable associative blanche s'est fait interpeller et reprendre par une jeune noire, qui l'encourageait à utiliser plutôt le terme « noir » en lui demandant quel effet cela lui ferait si on l'appelait « la white » (réunion sur la mise en place d'un réseau inter-associatif de veille et de lutte contre les violences policières, Cinéma Images d'Ailleurs, Paris, 2007).

Néanmoins, la société française commence à y être confrontée, particulièrement depuis les émeutes de novembre 2005 dans les banlieues françaises, par lesquelles se serait ouverte « une nouvelle ère, d'évidence raciale presque aveuglante » (Fassin et Fassin, 2006 :7).

Les révoltes ou la « crise des banlieues » ont eu comme conséquences paradoxales un double mouvement, alliant une plus grande reconnaissance de la question des discriminations, notamment celles vécues par les jeunes d'ascendance immigrée<sup>10</sup>, et une racialisation des débats émanant d'une diversité d'acteurs sociaux et politiques (voir Fassin et Fassin, 2006). On a ainsi pu voir émerger, parallèlement aux prises de position décrivant les « jeunes » des quartiers populaires en termes racialisés, un autre processus, au terme duquel : « aujourd'hui, les victimes parlent et disent leur expérience d'*out-group* racialisé /.../ un fait de conscience collective s'est fait jour, qui traverse la hiérarchie des classes sociales et s'impose publiquement » (Lorcerie, 2007 : 329). La création du CRAN (Conseil Représentatif des Associations Noires de France) en avril 2006 peut être lue comme constitutive de ce mouvement d'affirmation publique<sup>11</sup>.

Nombre des questions évoquées ici doivent encore être approfondies ; dans l'imbrication complexe entre mise en œuvre de politiques publiques, catégorisations proposées, appropriées, rejetées, dans les tensions et paradoxes liant expériences des jeunes et des parents, relations entre « ici » et « là-bas », ou encore dans les articulations entre « question raciale » et question sociale, résident une matière riche pour l'analyse des transformations

---

avoir présumé que s'identifier explicitement en tant que « noirs » était susceptible de ne pas être perçu comme légitime pour le chercheur.

<sup>10</sup> Même si elle reste largement partielle, parce que singulièrement limitée à la question de l'emploi ; les questions de discriminations à l'école, dans le logement, dans l'accès à l'espace public, la participation politique... n'ont fait pour l'instant que très partiellement l'objet d'un traitement politique et d'une traduction en termes de politiques publiques.

<sup>11</sup> A ce propos, E. Fassin observe qu'il est remarquable que « la critique du projet de loi visant à restreindre un peu plus l'immigration, notamment le regroupement familial, ait été au cœur des débats : la stigmatisation des immigrés, principalement africains, comme responsables du malaise social français était pour beaucoup indissociablement liée à la condition de l'ensemble des "Noirs", et donc à la cause qu'ils entendaient défendre » (Fassin, 2006 : 29)

contemporaines des identifications, des représentations et des pratiques citoyennes. A la suite du travail pionnier de R. Williams sur les « mots-clés », on peut alors considérer avec D. Fassin que « /.../ l’embarras pour désigner les réalités de la question raciale, embarras de nature à la fois éthique et pratique, n’est pas un obstacle à la connaissance de ces réalités, il en est la condition » (Fassin, 2006 : 25).

## Références bibliographiques

- ALVAREZ, Sonia ; DAGNINO, Evelina et ESCOBAR, Arturo (dirs.) ; 1998. *Cultures of Politics, Politics of Culture : Revisioning Latin American Social Movements*, Boulder, Westview Press.
- BOUAMAMA Saïd; 1993. *De la galère à la citoyenneté : les jeunes, la cité, la société*, Paris : Desclée De Brouwer, 172 p.
- BERTHO, Alain ; 1996. *La crise de la politique. Du désarroi militant à la politique de la ville*, Paris, L'Harmattan
- CARREL, Marion ; Ion, Jacques et Neveu, Catherine (dirs.) ; 2009. *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilitées citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques Politiques.
- CARTIAUX, Marielle ; 2008. *Repères spatiaux au sein d'associations « issues des migrations »*. Etude de cas autour du Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (France, Bassin du fleuve Sénégal). Mémoire de M2 sous la direction de P. Venier, Université de Poitiers, 124 p.
- CLARKE, John ; 2009. « Citoyens, communautés et consommateurs : relations entre les publics et les services publics » in M. Carrel et al., *op. cit.*
- DE RUDDER, Véronique ; POIRET, Christian et VOURC'H, François ; 2000. *L'inégalité raciste. L'universalité française à l'épreuve*, Paris, PUF.
- FASSIN, Didier ; 2006. « Nommer, interpréter. Le sens commun de la question raciale », In D. Fassin et E. Fassin (dirs.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte.
- ION, Jacques ; 1995. *Engagement public et exposition de la personne : [actes du colloque du CRESAL, Saint-Étienne, 3-5 octobre 1995]*, Centre de recherches et d'études sociologiques appliquées de la Loire Saint-Etienne, La Tour-d'Aigues : Éd. de L'Aube, 269 p.
- LORAUX, Nicole ; 1989. « Les méandres de l'hellénitude », *EspacesTemps*, n° 42.
- LORCERIE, Françoise ; 2007. « Le primoridalisme français, ses voies, ses fièvres », in M-C. Smouts (dir.), *La situation post-coloniale. Les post colonial studies dans le débat français*, Paris, presses de Sciences po.
- NEVEU, Catherine ; 1994. « Of a natural belonging to a political Nation-state. A French case », Communication au séminaire organisé par la *Wenner Gren Foundation for Anthropological Research*, Mijas.
- NEVEU, Catherine ; 2001. « L'accès à l'espace public entre politiques publiques et "dérive ethnique". L'expérience d'associations "de jeunes" à Roubaix », in A. Vulbeau (dir.), *La jeunesse comme ressource. Expérimentations et expérience dans l'espace public*, Saint-Denis, Obvies-Èrès, Coll. Questions vives sur la banlieue
- NEVEU, Catherine ; 2003. *Citoyenneté et espace public. Habitants, jeunes et citoyens dans une ville du nord*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion.
- NEVEU, Catherine ; 2005. *Anthropologie de la citoyenneté*, document de synthèse pour l'Habilitation à Diriger des recherches, Université d'Aix en Provence.
- NEVEU, Catherine ; 2008. « Habitants, citoyens : interroger les catégories », in M.H. Bacqué et Y. Sintomer (dirs.), *Généalogies de la démocratie participative*, Paris, La Découverte.
- NOËL, Olivier ; 2006. « Entre le modèle républicain de l'intégration et le modèle libéral de promotion de la diversité : la lutte contre les discriminations ethniques et raciales n'aura-t-elle été qu'une parenthèse dans la politique publique en France ? », intervention au colloque CASADIS, Montreuil, 8 novembre.
- RICARDOU, Rafaël et YATERA, Samba ; 2007. « Actions collectives et jeunesse(s) "issue(s) des migrations" subsahariennes en France : pratiques et expériences du GRDR », *Revue EMPAN*, octobre.

ROSALDO, Renato ; 1999. « Cultural Citizenship, Inequality and Multiculturalism », in R. Torres, L. Miron et J. Inda (dirs.), *Race, Identity and Citizenship. A Reader*, Oxford, Blackwell Publishers

TISSOT, Sylvie ; 2007. *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, Collection Liber.

WACQUANT Loïc ; 2006. *Parias urbains : ghetto, banlieues, Etat*, Paris : Ed. La Découverte, 331 p.

WILLIAMS, Raymond ; 1988 (1<sup>ère</sup> édition 1976). *Keywords. A vocabulary of culture and society*, Londres, Fontana Press.